

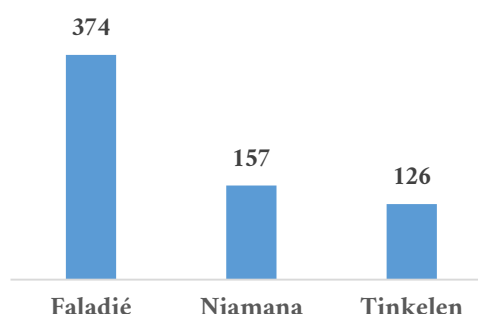
Les conflits intercommunautaires survenus dans la région de Mopti en mi- décembre 2018 ont entraîné le déplacement de personnes vers le district de Bamako (Faladié) et la région de Koulikoro (Niamana et Tinkelen). L'identification et l'enregistrement des nouveaux déplacés a débuté le 14 décembre 2018 sur les sites de Faladié, Niamana et Tinkelen. Au 9 mars, 657 personnes déplacées internes (soit 214 ménages) étaient recensées. Au total, 50 pour cent d'entre elles sont des femmes et 45 pour cent des enfants.

Les personnes enregistrées viennent principalement des cercles de Koro, Douentza et de Bankass.

Ces nouveaux arrivants s'ajoutent aux 3 023

personnes déjà enregistrées à Bamako et aux 1 162 autres dans la région de Koulikoro. Le tableau ci-dessous présente quelques actions menées par le Gouvernement et ses partenaires au 9 mars 2019.

Répartition des 657 PDI à Bamako et Koulikoro (au 9 mars)



	Description de l'assistance	Acteurs
Vivres	4,3 tonnes de riz, 4,3t de mil, 15 bidons d'huile, 300 Kg sucre, 300 kg de lait,	Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire
	Vivres d'une valeur de 40 millions de FCFA pour 197 familles	ONG AGIR de la Première Dame et ONG Qatar Charity
	22 bœufs pour les déplacés des 3 sites	ONG Al Farouk
Abris	22 tentes (12 à Faladié et 10 à Niamana)	Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire
	4 balles de friperies, 1 balle de couverture, 20 bassines et 40 seaux	HCR
Biens non alimentaires	200 moustiquaires imprégnées, 150 nattes,	Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire
	6 cuves de 1 000 litres d'eau potable régulièrement remplies	Direction générale de la protection civile
Eau, hygiène et assainissement	Pulvérisation d'insecticide sur le site de Faladié	Service d'hygiène
	Distribution de 11 kits d'hygiène pour 56 ménages	UNICEF
Santé/nutrition	Vaccination des enfants et des femmes	Centre de santé commune VI et UNICEF (mise à disposition des intrants nutritionnels)
	Dépistage des cas de malnutrition	
	Consultations médicales avec distribution gratuite de médicaments	
	Prise en charge des accouchements	
	Immatriculation de toutes les familles recensées au régime d'assistance médicale (RAMED) pour la gratuité des soins	Ministère de la Santé

Le contenu de ce tableau n'est pas exhaustif car des ONG et des personnes de bonne volonté soutiennent les personnes déplacées à travers des appuis divers en vivres et en biens non alimentaires. Le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire a déployé deux agents sociaux permanents sur chaque site. Ces agents sont chargés de la gestion des sites.

Le Ministère, avec l'appui des partenaires humanitaires, a élaboré un plan d'action visant, entre autres, à améliorer les conditions d'accueil et de séjour des personnes déplacées et à assurer la coordination et le suivi des interventions d'urgence. Ce plan couvre la période de mars à juin 2019.